Vous êtes enseignant.e, enseignant.e-chercheur.se ou BIATSS ? Vous devez déposer le formulaire rempli auprès des services administratifs de votre Ecole, UFR ou Institut (par exemple, pour la Faculté des Sciences, adressez-vous au pôle affaires générales juridiques, bâtiment 6, campus Triolet, à côté du bureau des stages).

Vous êtes chercheur.se, ingénieur.e ou technicien.ne des organismes de recherche ? Vous devez déposer le formulaire rempli auprès de la Direction de la Recherche et des Etudes Doctorales sur le site Triolet (bâtiment 7) ou de la Direction des Affaires Générales et Institutionnelles sur le site Centre-Ville (bâtiment de la Présidence).
Vous gardez une partie du formulaire que vous remettez à votre mandataire.
Etape 5 : le jour du vote, votre mandataire doit se présenter muni de la procuration originale et d'une copie de votre pièce d'identité. Remarque : nul ne peut avoir plus de 2 mandats. Nous comptons sur vous pour exercer votre droit de vote et soutenir les listes FSU !